

Affaire suivie par :  
Leticia HERMIDA ALONSO  
Tél : 04 76 74 74 20  
Mél : leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 3 mars 2023

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

**Note académique relative à l'organisation du BTS  
« Analyses de biologie médicale » session 2023 pour les candidats individuels**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2023 du brevet de technicien supérieur « Analyses de biologie médicale ».

Cette note est également disponible sur le site de l'académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-de-technicien-superieur-bts.html>

## **I – CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMEN**

### 1 – Epreuves écrites

EPREUVES ECRITES	DATES	HORAIRES
E2 - MATHEMATIQUES	LUNDI 15 MAI 2023	14H00 - 16H00 (1)
E3 - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	MARDI 16 MAI 2023	14H00 - 16H00 (1)
E4 - BASES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE LA BIOLOGIE MEDICALE. - U41 BIOCHIMIE - U42 MICROBIOLOGIE - U43 HEMATOLOGIE ANATOMOPATHOLOGIE IMMUNOLOGIE	MARDI 30 MAI 2023 MERCREDI 31 MAI 2023 JEUDI 1er JUIN 2023	14H00 - 17H00 (1) 14H00 - 17H00 (1) 14H00 - 16H00 (1)

(1) La sortie des candidats est autorisée 2h00 après le début des épreuves.

## 2 – Epreuves orales et pratiques

EPREUVES ORALES	DATES	HORAIRES DUREE
E1 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE OBLIGATOIRE EF1 - LANGUES FACULTATIVES	<b>ORGANISEES PAR CHAQUE ACADEMIE D'ORIGINE DES CANDIDATS.</b> DATE ET LIEU indiqués sur les convocations des candidats  DU MARDI 20 AU MERCREDI 21 JUIN 2023	45 mn
E6 - SOUTENANCE DE RAPPORT DE STAGE E6 (2)		20 mn
		8H00 – 18H00
EPREUVES PRATIQUES	DATES	HORAIRE
E5 - ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE - EPREUVE PONCTUELLE		
- U51 - ANALYSES DE BIOCHIMIE MEDICALE	JEUDI 25 MAI 2023	8H00 – 12H00
- U52 - ANALYSES DE MICROBIOLOGIE MEDICALE (durée totale : 6 heures)	JEUDI 25 MAI ET VENDREDI 26 MAI 2023	à partir de 14H00
- U53 - ANALYSES D'HEMATOLOGIE ET D'ANATOMOPATHOLOGIE MEDICALES	VENDREDI 26 MAI 2023	9H00 – 12H00

(2) Les jours et ordre de passage des candidats seront précisés par les centres d'examen. Il vous appartient de contacter votre centre de rattachement pour cette épreuve.

### 3 – Centres d'examens de rattachement

Centres de rattachement épreuves E2, E3, E41, E42, E43 et E6

**Un centre d'examen est prévu pour les candidats individuels du département de l'Isère :**

- Lycée Louise Michel – 30 Rue Louise Michel – BP 2708 – 38037 GRENOBLE CEDEX 2  
Tél : 04.38.12.36.00.

**Un centre d'examen est prévu pour les candidats individuels du département du Rhône:**

- Lycée La Martinière Duchère - 300 Avenue Andreï Sakharov – BPCP417 – 69338 LYON  
CEDEX 09  
Tél : 04.72.17.29.50

**Un centre d'examen est prévu pour les candidats individuels du département de Haute-Savoie :**

- Lycée St Joseph – 16 Avenue d'Evian – 74202 THONON LES BAINS CEDEX  
Tél : 04.50.71.34.43.

Centre de rattachement épreuve E51, E52 et E53

**Un centre d'examen est prévu pour les épreuves pratiques (E5) pour tous les candidats**

- Lycée St Joseph – 16 Avenue d'Evian – 74202 THONON LES BAINS CEDEX  
Tél : 04.50.71.34.43.

## **II – DEFINITION DES EPREUVES DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE**

Cette épreuve orale est décomposée comme suit :

- - - compréhension de l'oral de 30 mn sans préparation ;
- expression orale en continu et en interaction avec l'examineur, d'une durée de 15 mn après 30 mn de préparation : le candidat enchaînera une brève présentation personnelle et une présentation structurée des documents en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (5 mn). Un entretien de 10 mn environ suivra avec l'examineur.

Cette épreuve se déroulera à des dates différentes au sein de chaque académie d'inscription. Vous aurez sur la convocation à l'examen la date et l'heure de votre interrogation.

## **III – CONFORMITE DES DOSSIERS - RAPPORT DE STAGE DE L'EPREUVE E6**

### **Conformité des dossiers supports de l'épreuve de soutenance de rapport de stage**

J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers servant de support au passage de l'épreuve U6 (soutenance de rapport de stage).

Le dossier support de l'épreuve est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. **La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante.** Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

### **La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :**

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**IMPORTANT : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront obligatoirement fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.**

**Votre rapport de stage, support de l'épreuve E6, accompagné des certificats de stage signés par les entreprises d'accueil, devra être déposé au centre d'examen de rattachement en trois exemplaires au plus tard le MERCREDI 10 MAI 2023 à 12H00. Il vous est vivement conseillé de prendre contact avec votre centre d'examen avant le début des épreuves.**

## **IV - EPREUVE FACULTATIVE – ENGAGEMENT ETUDIANT**

L'épreuve est définie par l'arrêté du 23 septembre 2020. Cette épreuve est présentée à titre facultatif, sur demande du candidat. Elle se déroule à la suite de l'épreuve obligatoire E6 « Conduite et présentation d'activités professionnelles » avec le même jury.

L'exposé doit intégrer : la présentation du contexte, la description et l'analyse de(s) activité(s),

la présentation des démarches et des outils, le bilan de(s) activité(s) et le bilan des compétences acquises.

Le **dossier support est une fiche d'engagement étudiant** servant de support à l'évaluation du jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

**La fiche sera fournie avec le dossier de l'épreuve E6 soit le mercredi 10 mai 2023**, avant 12h00, délai et horaire de rigueur, au centre d'examen de rattachement.

## **V - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS**

Les délibérations du 1<sup>er</sup> jury se tiendront en présentiel au lycée Louise Michel :

**Le mardi 27 juin 2023 à 13h00**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LESTRA IA-IPR de biochimie biologie  
biotechnologies**

Les délibérations du 2<sup>ème</sup> jury se tiendront en visioconférence :

**le jeudi 6 juillet 2023 à 9h00**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LESTRA IA-IPR de biochimie biologie  
biotechnologies**

La liste des résultats sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

## **VI - LIVRETS SCOLAIRES - RELEVES DE NOTES - DIPLOMES**

Les livrets scolaires après les délibérations : seront expédiés directement par le rectorat.

Les relevés de notes seront disponibles sur votre compte CYCLADES dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'**octobre 2023**.

**IMPORTANT** : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury des délibérations.

## **VII - FRAUDE A L'EXAMEN**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats. Elle est régie par le **Décret n°2020-652 du 28 mai 2020** qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

## **VIII - DOSSIERS- MEMOIRE**

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.